



Délibération 2024.12.07

Délibération affichée
et exécutoire le :

12/12/24

Le 10 décembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, DUVOUX Sylviane, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

Pouvoirs : FOURRÉ Frédérique à CHABENAT Jean-Michel, PERRICHON Didier à MÉTIVIER Philippe, TARTIÈRE Steeven à MAILLET Cécile, FORBEAU Patrice à MALASSINET Alain, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Mise en place d'un nouveau tarif au cimetière : emplacement avec caveau

Vu l'article L 2223-14 et L 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement du cimetière municipal N°26/2021 du 27 avril 2021 et ses avenants ;

Dans le cadre de la reprise des concessions échues et non renouvelées par les familles, trois emplacements avec caveaux deux places de 2m50, situés en G 219, G 235 et H 57, ont été libérés. Ces emplacements vont pouvoir de nouveau être concédés. Il convient donc de fixer de nouveaux tarifs.

Les tarifs proposés sont applicables à toutes les communes utilisatrices du cimetière :

- pour 30 ans : 500 € ;
- pour 50 ans : 600 €.

Sans discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs présentés ci-dessus pour les emplacements G 219, G 235 et H 57 avec caveau ciment.

Le règlement du cimetière sera mis à jour.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe



Le secrétaire de séance,
MAUCHIEN Anne